



Strasbourg, le 29 mars 2011

Michel Hoff, président

Avis n° 35

Liste complémentaire d'espèces animales déterminantes ZNIEFF

Réunion du 24 février 2011, point 5

La demande

contexte

De premières listes d'espèces déterminantes ZNIEFF ont été proposées et soumises au CSRPN le 2 avril 2009. Elles concernaient huit groupes taxonomiques. A cette occasion, le CSRPN a considéré que d'autres groupes taxonomiques pouvaient utilement être pris en considération. Parmi eux¹ sont cités : escargots, limaces, carabes, araignées, abeilles, bourdons, guêpes, bryophytes, branchyopodes (les six premiers groupes ayant été testés avec efficacité pour différencier des habitats agricoles).

Dans ce contexte, la DREAL a mandaté un bureau d'études pour établir des listes d'espèces déterminantes pour les groupes taxonomiques suivants : abeilles sauvages (Apoidea), mouches syrphes (Syrphidae), mollusques (Gasteropoda, Bivalvia) et pour des espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » en demandant à ce que la démarche soit la même que celle utilisée pour les autres groupes taxonomiques précédemment.

Question posée

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La méthode employée pour chacun des groupes systématiques permet-elle de hiérarchiser les espèces entre elles au regard de leur importance patrimoniale ?
- Les méthodes utilisées donnent-elles des résultats comparables et cohérents avec ceux des autres groupes taxonomiques ?

¹ Extrait de l'avis du CSRPN n°23 sur les listes d'espèces déterminantes ZNIEFF du 29 janvier 2010, répondant à la question : « Est-ce que d'autres groupes taxonomiques doivent (ou peuvent) être étudiés pour permettre d'identifier d'autres zones ou les décrire ? Le niveau de précision doit-il être identique ou plus succinct à celui des premières listes ? »

attendus

Le CSRPN prend en considération la note méthodologique :

- Reinhold TREIBER. Février 2011. Espèces déterminantes supplémentaires pour la modernisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Alsace. Abeilles (Apoidea), Mouches syrphes (Syrphidae), Mollusques (Gasteropoda, Bivalvia) et espèces de la directive « Habitats ». 15p. et 3 annexes

L'avis

Le CSRPN émet l'avis suivant :

- **La méthode employée pour chacun des groupes systématiques permet de hiérarchiser les espèces entre elles au regard de leur importance patrimoniale.**
- **Les méthodes utilisées donnent des résultats comparables et cohérents avec ceux des autres groupes taxonomiques.**

recommandations

Le CSRPN recommande :

- d'établir une liste d'espèces déterminantes pour le groupe des branchiopodes sur la base de la liste rouge.